



CLASSIQUES  
GARNIER

DUMONT (Jonathan), « Le prince et l'*ethos* marchand dans la littérature curiale des Anciens Pays-Bas », in EVDOKIMOVA (Ludmilla), LAURENT (Françoise) (dir.), *Littérature urbaine. Donnée culturelle médiévale ou concept de l'histoire littéraire ?*, p. 267-282

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13250-9.p.0267](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13250-9.p.0267)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2022. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

DUMONT (Jonathan), « Le prince et l'*ethos* marchand dans la littérature curiale des Anciens Pays-Bas »

RÉSUMÉ – Entre le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle, la littérature curiale des Anciens Pays-Bas absorbe une part de l'*ethos* marchand. Le portrait du souverain vertueux, propre aux miroirs au prince, est complété par celui du régulateur économique. Cette transformation, qui se comprend au regard de l'évolution du rapport de force entre le prince et les villes, s'inscrit dans un discours curial visant à rationaliser la production de richesses pour le prince, à mesure que se constitue la monarchie des Habsbourg.

MOTS-CLÉS – Culture politique, cour, ducs de Bourgogne, Habsbourg, Charles Quint

## LE PRINCE ET L'ETHOS MARCHAND DANS LA LITTÉRATURE CURIALE DES ANCIENS PAYS-BAS

La littérature curiale des Anciens Pays-Bas, entre le milieu du xv<sup>e</sup> siècle et le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, est le témoin d'un phénomène fondamental pour l'étude du pouvoir et des rapports de force dans cet espace européen. Le portrait du prince tardo-médiéval s'enrichit d'éléments issus de la culture marchande urbaine. Le prince apparaît désormais comme l'ordonnateur et le régulateur de l'économie de ses pays, s'immiscant dès lors symboliquement dans un champ d'activité habituellement réservé aux sujets urbains.

Ces nouvelles caractéristiques du portrait princier s'ajoutent à celles déjà existantes. Le prince médiéval incarnant les vertus cardinales (Prudence, Tempérance, Force, Justice)<sup>1</sup> est toujours présent car il demeure un outil légitimant très puissant. Les miroirs du prince qui sont produits et recopiés à la cour de Bourgogne puis dans celle des premiers Habsbourg entretiennent cette image, à laquelle s'ajoute un imaginaire chevaleresque et croisé que le prince prétend incarner à la perfection, notamment au sein de son Ordre de la Toison d'Or.

L'historiographie de la période bourguignonne a montré que la conception du pouvoir véhiculée par les Miroirs du prince est concurrencée par la culture politique des sujets urbains. Ceux-ci perçoivent en effet le pouvoir comme quelque chose de partagé et de contractuel entre eux et le prince. Ce pouvoir est, qui plus est, lié à l'idée de naturalité, tant du prince que des sujets, et à celle du Bien Commun, c'est-à-dire les intérêts économiques des sujets<sup>2</sup>. À force de vivre à côté et en lien avec le

---

1 Voir, en général pour le xv<sup>e</sup> siècle et parmi une immense bibliographie, *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Frédérique Lachaud, Lydwine Scordia dir., Rouen-Le Havre, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2007 ; Joël Blanchard, Jean-Claude Mühlethaler, *Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes*, Paris, PUF, 2002, p. 7-32.

2 Les traits principaux de cette culture sont présentés dans Jan Dumolyn, Jelle Haemers, « Political Poems and Subversive Songs. The Circulation of "Public Poetry" in the Late

monde urbain, et aussi de lutter avec celui-ci, les ducs de Bourgogne et leur entourage curial ont adopté certains traits de cette culture politique urbaine<sup>3</sup>. C'est-à-dire qu'ils ont intégré et accentué, notamment dans leurs discours, des mots et valeurs issus de l'*ethos* urbain.

La période qui s'étend *grosso modo* de la mort de Charles le Téméraire (5 janvier 1477) à la paix de Cadsand (1491) connaît l'apex de cette intégration, donnant naissance à une culture de gouvernement fondée sur le compromis (nécessaire) entre les cultures des deux groupes, en d'autres termes, à une culture du compromis social. Durant cette période, les villes parviennent à imposer le respect de leurs privilèges et à obtenir une place dans le gouvernement central des Anciens Pays-Bas, tandis que le prince et ceux qui l'entourent cèdent car ils ont besoin du concours financier des villes dans leur guerre contre la France<sup>4</sup>. La paix de Senlis avec la France (1493) suivie de l'émancipation politique de Philippe le Beau et de son mariage avec l'héritière des couronnes espagnoles (1496) renforce à nouveau le pouvoir princier. La formation de la monarchie des Habsbourg, suite à l'acquisition des couronnes espagnoles (Castille, 1506; Aragon, 1516), fait accéder le prince et le groupe dirigeant (les parents du prince, les grands, les membres des hôtels et de l'administration de l'état) à une autre échelle de pouvoir, européenne et atlantique, alors que dans le même temps la puissance des villes s'amenuise. Le compromis avec la culture urbaine n'est donc plus à ce point nécessaire<sup>5</sup>.

La période étudiée dans les pages qui suivent est ainsi le témoin d'une utilisation en deux temps des mots et valeurs urbains : dans le dernier

---

Medieval Low Countries », *Journal of Dutch Literature*, t. 5/1, 2014, en ligne, URL : « <http://www.journalofdutchliterature.org/index.php/jdl/article/view/1/1> » (consulté le 24/4/2022).

3 Élodie Lecuppre-Desjardin, « La ville. Creuset des cultures urbaine et princière dans les anciens Pays-Bas bourguignons », dans *La Cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007*, Werner Paravicini, Torsten Hiltmann, Franck Viltart dir., Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 289-304.

4 Wim Blockmans, « Autocratie ou polyarchie ? La lutte pour le pouvoir politique en Flandre de 1482 à 1492, d'après des documents inédits », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 140, 1974, p. 257-368 ; Jean-Marie Cauchies, *Philippe le Beau. Le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2003, p. 8-23 ; Jelle Haemers, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy (1477-1482)*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 262-269 ; *Id.*, *De strijd om het regentschap over Filips de Schone. Opstand, facties en geweld in Brugge, Gent en Ieper (1482-1488)*, Gand-Bruges, Academia Press, 2014.

5 Voir Jonathan Dumont, « Burgundian-Habsburg Monarchic Culture between the Low Countries and the Spanish Kingdoms (1501-20) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 82, 2020/1, p. 25-64.

quart du xv<sup>e</sup> siècle, il s'agit plutôt d'une nécessité liée au rapport de force équilibré entre prince et villes ; ensuite, au début du xvi<sup>e</sup> siècle, on assiste plutôt à l'instrumentalisation l'*ethos* urbain afin de légitimer la domination retrouvée du prince sur les Anciens Pays-Bas. Cette appropriation symbolique donne naissance à un discours qui présente le prince comme le principal agent économique de ses pays, et ce au détriment des acteurs urbains. Et si, dans la littérature curiale, certains pans de l'*ethos* urbain passent d'un statut ignoble à un statut honorable, c'est à cause de cette appropriation symbolique des valeurs urbaines qui accompagne l'autocratie princière renaissante.

#### DU DÉDAIN À L'ASSIMILATION DES VALEURS URBAINES

Au xv<sup>e</sup> siècle, dans la littérature de la cour de Bourgogne, le rôle économique du prince est avant tout d'assurer la paix, de rendre la justice à chacun selon son droit, d'assurer la stabilité des monnaies, et de respecter et faire respecter les privilèges économiques et fiscaux de ses sujets. Ainsi, les serments prononcés par les ducs de Bourgogne lors de leurs Joyeuses Entrées contiennent ainsi systématiquement des clauses visant à assurer cette *pax economica*<sup>6</sup>. Par ailleurs, la sphère économique ducale demeure souvent domestique. Elle est circonscrite au domaine et à l'Hôtel princiers, lesquels doivent permettre au prince de « vivre du sien » et donc de ne pas s'endetter auprès de ses sujets

6 Voir, par exemple, *L'entrée et les funérailles*, dans Henri Chabeuf, *Charles le Téméraire à Dijon en janvier 1474. Relations officielles, avec introduction*, Dijon, Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, 1903, p. 275-276 [Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire à Dijon le 23 janvier 1474], ou Jean Brandon, *Chronique*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. Joseph B.M.C. Kervyn de Lettenhove, t. I, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1870, p. 7-9 [privilèges confirmés à Gand par Philippe le Hardi à la suite du traité de Tournai, 18 décembre 1385]; George Chastelain, *Chroniques*, dans *Id., Œuvres*, éd. Joseph B.M.C. Kervyn de Lettenhove, t. I, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1863, p. 66-67 [Joyeuse Entrée de Philippe le Bon à Lille, 24 juin 1420]; Jean de Haynin, *Mémoires. 1465-1477*, éd. Dieudonné Brouwers, t. II, Liège, 1906, p. 8 [Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire à Mons, 1468]).

en levant des taxes. L'endettement est en effet toujours perçu comme un péché, tandis qu'un prince riche est craint de ses ennemis et que son alliance est recherchée<sup>7</sup>. Il faut ajouter à ceci que la maison de Bourgogne doit une partie de son succès à une richesse qu'elle prétend assise sur la saine gestion de son patrimoine, et ce par comparaison avec les maisons qui l'ont précédée dans les Anciens Pays-Bas<sup>8</sup>. Il s'agit d'une stratégie politique à deux niveaux. Dans le royaume de France, les ducs se présentent comme les champions de l'anti-fiscalisme afin de s'attirer les bonnes grâces des bourgeois dont ceux de Paris<sup>9</sup>, tandis que, dans les Anciens Pays-Bas, tout en affirmant leur volonté de « vivre du sien », ils mettent en place des impôts permanents par le biais d'une négociation institutionnalisée avec leurs sujets, via les États généraux et régionaux<sup>10</sup>.

Lorsque la littérature curiale évoque plus spécifiquement la production et l'échange de biens, c'est souvent avec le mépris caractéristique de l'*ethos* nobiliaire<sup>11</sup>. On en trouve l'expression dans le *Traictié de la cause de la diversite des estaz* (ca 1420) de Laurent Pignon, confesseur de Philippe le Bon. L'auteur y reproduit la hiérarchie sociale extrêmement rigide et inégalitaire des trois ordres et son mépris pour toute forme de travail (*il n'est estimacion aucune*)<sup>12</sup>. La littérature bourguignonne manifeste également une grande méfiance à l'égard des artisans et des

7 Hugues de Lannoy, *L'Instruction d'un jeune prince*, dans *Id.*, *Œuvres*, éd. Charles Porvin, Louvain, Lefever, 1878, p. 396-397, livre une synthèse assez complète de ce mode de pensée. Cette théorie politique est décrite, pour la France, par Lydwine Scordia, « *Le roi doit vivre du sien* ». *La théorie de l'impôt en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2005.

8 C'est la thèse développée par Robert Stein, *Magnanimous Dukes and Rising States. The Unification of the Burgundian Netherlands, 1380-1480*, Oxford, Oxford U.P., 2017, en particulier p. 103-114.

9 Sur le programme anti-fiscal des ducs, voir Laurent Tournier, « Jean Sans Peur et l'Université de Paris », dans *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Werner Paravicini, Bertrand Schnerb dir., Ostfildern, Thorbecke, 2007, p. 299-318.

10 Sur la mise en place de la fiscalité bourguignonne, voir Robert Stein, *Magnanimous Dukes*, *op. cit.*, p. 226-254.

11 Les principales caractéristiques de ce discours sont exposées par Jan Dumolyn, « *Le Povre peuple estoit moult opprimé*. Elite Discourses on "The People" in the Burgundian Netherlands (Fourteenth to Fifteenth Centuries) », *French History*, t. 23/2, 2009, p. 171-192.

12 Laurent Pignon, *Traictié de la cause de la diversite des estaz*, dans Arie J. Vanderjagt, *Laurens Pignon, op. confessor of Philipp the Good. Ideas on jurisdiction and the estates including the texts of his treatises and Durand of St. Pourçain's De origine jurisdictionum*, Venlo, J. Miélot, 1985, p. 181, 185.

marchands. Dans le *Doctrinal du temps présent* (1466) de Pierre Michaut, offert à Philippe le Bon, ceux-ci sont accusés de surévaluer leurs prix et d'utiliser des matériaux de mauvaise qualité afin d'augmenter leur marge bénéficiaire<sup>13</sup>

Le conservatisme social qui s'exprime dans cette littérature, écrite au sein de l'une des régions d'Europe les plus urbanisées et commerçantes, s'explique pour partie par le fait que tout au long du xv<sup>e</sup> siècle les ducs de Bourgogne voient constamment leur position menacée par les révoltes urbaines. L'agressivité et le mépris sont donc des armes au sein d'une lutte discursive et symbolique qui se superpose à la lutte politique et militaire<sup>14</sup>.

Suivant ce qui a été exposé ci-dessus, le changement d'attitude du groupe dirigeant vis-à-vis du langage et des valeurs urbaines se situe autour des dernières décennies du xv<sup>e</sup> siècle. La période correspond à une remise en cause extérieure (guerre avec la France) et intérieure (réclamations des sujets) du contrôle des ducs et de leurs successeurs Habsbourg sur les Anciens Pays-Bas, ce qui conduit le groupe dirigeant à transiger avec les sujets et à leur laisser une place dans le gouvernement central. Le Grand Privilège du 11 février 1477 constitue certainement le document le plus essentiel marquant l'accession des sujets au gouvernement<sup>15</sup>. Nombre de textes émis par les gouvernants au cours de cette période rendent compte de l'importance politique accordée aux sujets, comme par exemple une lettre de Marie de Bourgogne et Marguerite d'York à destination de la ville de Mons (janvier 1477) dans laquelle toutes deux annulent les impôts créés par Charles le Téméraire, « par

13 Pierre Michaut, *Le Doctrinal du temps présent*, éd. Thomas Walton, Paris, Droz, 1931, p. 103, v. 345-360 : « Vous, doncq, marchans, faulsez voz marchandises / Et si vendez qui pro quo, c'est le droit. / Ne vous chaille de ces vieilles franchises ; / Il fault que tout soit faulsé orendroit. / Bien tard auroit grans richesses conquises / Qui loyalment tout marchander vouldroit ; / Si fault trouver nouvelles entreprises, / Ou autrement marchander ne faudroit. / Gens de mestiers, ruez vous sur ce pas / Et entendez comme le vous expose ; / Chascun en soy ymagine son cas, / Et de faulser son ouvrage propose. / Ainsi faisant, aurez richesse a tas. / Transicion en ce point le dispose, / Et, que plus est, vous ne mendrez pas, / Car c'est a gens grant honte et laide chose ».

14 Il serait pourtant faux de dire que toute la culture curiale bourguignonne méprise les sujets urbains. Le chroniqueur Jean de Wavrin fournit un bel exemple de compréhension par le milieu curial des motivations des sujets urbains. Voir Jonathan Dumont, « Définir et organiser la mosaïque sociale : les trois ordres dans les *Croniques* de Jean de Wavrin », dans *L'Art du récit à la cour de Bourgogne. L'activité de Jean de Wavrin et de son atelier*, Jean Devaux, Matthieu Marchal dir., Paris, Honoré Champion, 2018, p. 63-68, ici p. 79.

15 Voir 1477. *Het algemene en de gewestelijke privilegiën van Maria van Bourgondië voor de Nederlanden*, éd. Wim Blockmans, Courtrai-Heule, UGA, 1985.

l'avis des seigneurs de nostre sang estans lez nous, des gens de nostre grant conseil et des gens des trois estas des païs de par deçà<sup>16</sup> ».

Cependant, les décennies 1470, 80 et 90 correspondent à des changements économiques majeurs qui affectent la puissance des villes<sup>17</sup>. Au début du xv<sup>e</sup> siècle, l'appauvrissement des villes du sud, résultant de ces changements, déstabilise l'équilibre des forces entre prince et sujets. La capacité d'opposition des villes au pouvoir princier s'amenuise alors que la puissance princière s'accroît. Le prince et le groupe dirigeant sortent du champ qui est le leur pour empiéter politiquement et symboliquement sur l'économie urbaine. La création d'une sayetterie à Mons en 1481 par Marie et Maximilien en vue de concurrencer Arras récemment prise par les Français illustre bien ce phénomène<sup>18</sup> : le prince s'investit ici directement dans l'activité économique et est loué pour cela. Cette captation du champ d'activité réservé aux sujets urbains suscite des critiques de leur part. On peut évoquer par exemple un texte d'avril 1488 écrit par le juriste gantois Guillaume Zoete et dans lequel celui-ci critique la gestion économique et financière de Maximilien, tentant de renvoyer ce prince à son champ d'activité traditionnelle, la guerre<sup>19</sup>.

16 Marie de Bourgogne, Marguerite d'York, *Lettre aux prévôt, échevins et habitants de Mons* [...], 24 janvier 1477, dans Léon-Prosper Gachard, *Analectes historiques*, sér. 1-4, n° 59, Bruxelles, Hayez, 1856, p. 155-157, ici p. 156.

17 Par rapport au déclin économique dans le sud des Anciens Pays-Bas et à l'essor d'Anvers, supplantée ensuite par Amsterdam en tant que centre commercial et financier, voir Jim L. Bolton, Francesco Guidi Bruscoli, « When did Antwerp replace Bruges as the Commercial and Financial Centre of North-Western Europe? The Evidence of the Borromei Ledger for 1438 », *Economic History Review*, t. 67, 2008, p. 360-379; Karel Davids, *The Rise and Decline of Dutch Technological Leadership Technology, Economy and Culture in the Netherlands, 1350-1800*, Leyde-Boston, Brill, 2008, p. 34, 123-124; Bert De Munck, « Skills, Trust, and Changing Consumer Preferences : The Decline of Antwerp's Craft Guilds from the Perspective of the Product Market, c. 1500-c. 1800 », *International Review of Social History*, t. 53, 2008, p. 197-233; Raymond van Uytven, « Stages of Economic Decline : Late Medieval Bruges », dans *Peasants & Townsmen in Medieval Europe*. Studia in honorem *Adriaan Verbulst*, Jean-Marie Duvosquel, Erik Thoen dir., Gand, Snoeck-Ducaju & Zoon, 1995, p. 259-269.

18 Jean-Marie Cauchies, *La Législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506). Contribution à l'étude des rapports entre gouvernants et gouvernés dans les Pays-Bas à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1982, p. 448-449.

19 Jan Dumolyn, Jelle Haemers, « "Les bonnes causes du peuple pour se révolter". Le contrat politique en Flandre médiévale d'après Guillaume Zoete (1488) », dans *Avant le contrat social. Le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, François Foronda dir., Paris, Sorbonne Université Presses, 2011, p. 327-346.

Vers 1500, le renforcement du pouvoir central semble toutefois déjà si fort que les villes ne peuvent s'opposer à ce phénomène de captation symbolique. Le texte curial qui, au cours de cette période, rend le mieux compte de cette capture de l'*ethos* urbain par le groupe dirigeant est probablement le récit de la Joyeuse Entrée de Charles de Habsbourg à Bruges (18 avril 1515)<sup>20</sup>. Intitulé *La Tryumphant et solemnelle entree*, ce texte a été commandé de concert par la cour et par les autorités brugeoises au rhétoriqueur Rémi Dupuis<sup>21</sup>. Toutefois, l'ancrage curial du texte demeure très fort, l'auteur agissant en effet en tant que « cronicqueur et istoriographe des maisons d'Austriche et de Bourgoingne », ses rapports étroits avec Marguerite d'Autriche sont avérés<sup>22</sup>.

La description de l'échafaud dressé par les bouchers et les poissonniers dans la « Ridderstraat » rend parfaitement compte du phénomène de captation symbolique ici à l'œuvre. Deux montagnes ont été montées sur l'échafaud. Sur celle de droite se trouve le comte Louis de Male au pied d'une statue de la Sainte Vierge, au-dessus de lui on voit une prairie où paissent des bœufs et des moutons. Sur l'autre montagne se tiennent le roi Assuérus et la reine Esther, et au-dessus d'eux une scène figurant des poissons et des créatures marines<sup>23</sup>. Les montagnes sont les *deux piliers d'or* sur lesquels la richesse de Bruges est bâtie, soit les biens terrestres transformés par le savoir-faire des gens de métiers, puis échangés grâce au commerce maritime<sup>24</sup>. Dupuis estime ici le *negotium* qui était honni par un Laurent Pignon au milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Il déclare

20 Sur le texte de Dupuis, voir Jonathan Dumont, « Au creuset des transitions littéraires et politiques. *La Tryumphant et solemnelle entree* de Rémi Dupuis », dans *Les Lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique*, Renaud Adam, Jean Devaux, Nadine Henrard, Matthieu Marchal, Alexandra Velissariou dir., Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 149-166.

21 Sur les liens entre le texte de Dupuis et la culture urbaine, voir Wim Blockmans, « Les Sujets de l'empereur », dans *Carolus. Charles Quint 1500-1558*, Hugo Soly, Johan Van De Wiele dir., Gand, Snoeck-Ducaju & Zoon, 1999, p. 226-283, ici p. 275-277 ; *Id.*, Esther Donckers, « Self-representation of Court and City in Flanders and Brabant in the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries », dans *Showing Status. Representations of Social Positions in the Late-Medieval Low Countries*, Wim Blockmans, Antheun Janse dir., Turnhout, Brepols, 1999, p. 81-111.

22 Jonathan Dumont, « Au creuset des transitions littéraires et politiques », art. cité, p. 152.

23 Voir Rémi Dupuis, *La Tryumphant et solemnelle entree*, Vienne, ÖNB, Cod. 2591, f<sup>o</sup> 20r-v, pour la description de la scène par Dupuis.

24 *Ibid.*, f<sup>o</sup> 20v-21r : « [...] par la premiere, le gain revenant des innumerables mestiers qui cherchent nourriture par instrumens et operations mecanicques et terriennes [...] par la seconde montaigne, j'entends les grandes richesses et proffitz qui sourdent de la mer et marchandie portee sur icelle ».

par exemple que la richesse est supérieure à la pauvreté car elle permet d'acquérir les vertus et les connaissances du monde<sup>25</sup>. Le chroniqueur condamne également l'oisiveté et suggère de contrôler des pauvres sans emplois (« povreté est ennemye de toutes bonne meurs »)<sup>26</sup>. Il s'agit là d'un discours qui vante surtout la vie et les valeurs, non pas de toutes les franges de la population urbaine, mais avant tout de celles formant la riche bourgeoisie et l'édilité, groupe social très sensible aux images de déclassement, d'indigence et de pauvreté.

Cependant, pas question ici pour le prince de faire totalement sien l'*ethos* urbain. Il ne peut devenir un marchand ou un commerçant car ces catégories sociales restent considérées comme inférieures. Il devient celui qui permet à ses sujets de s'enrichir et donc d'être capable de soutenir le gouvernement princier en payant l'impôt<sup>27</sup>. Ainsi, si le groupe dirigeant valorise les valeurs urbaines c'est d'abord parce que le prince a besoin de ses sujets urbains pour financer sa politique hégémonique européenne<sup>28</sup>. Dupuis ménage les marchands et l'édilité urbaine brugeoise, groupes concurrents-partenaires du groupe dirigeant, à un moment crucial où la monarchie des Habsbourg est en train de s'installer dans de nouveaux territoires (les Espagnes) et d'acquérir de nouvelles fonctions (le titre impérial).

Dans le même temps, ce texte rend compte des velléités du groupe dirigeant de réduire la participation politique des villes dans le gouvernement central, remettant en cause le compromis issu des décennies 1470, 80 et 90. Dupuis affirme en effet que le salut de Bruges repose sur les épaules de Charles. Lui seul aurait le pouvoir et les moyens de rétablir la prospérité de la cité<sup>29</sup> car son rôle est de soutenir les faibles et les pauvres, et de les enrichir<sup>30</sup>. Pour ce faire, Bruges et par extension les autres villes des Anciens Pays-Bas doivent accepter leur dépolitisation.

25 *Ibid.*, f° 49v-50r : « [...] les vertus et sciences suyvent richesse, en tant qu'elle est instrument et moyen nécessaire pour icelles acquerir, comme l'on voit par experience les riches estre mieulx nourris et trop plus facilement parvenir à toute noble et excellente perfection que les povres [...] ».

26 *Ibid.*, f° 49r.

27 *Ibid.*, f° 50r : « Davantage – et ce qui faict mieulx à propos – peulent les riches subjectz mieulx seroit leur prince, et plus legierement subvenir à ses affaires que les indigens ».

28 Geoffrey Parker, *Emperor. A new Life of Charles V*, New Haven-Londres, Yale U.P., 2019, p. 75-100.

29 Rémi Dupuis, *La Tryumphant et solemnelle entree*, éd. citée, f° 4r : « [...] pour entendre et mettre provision à sa ressource par moyens convenables et non difficiles à vostre majesté ».

30 *Ibid.*, f° 4v : « [...] et n'aprosche de riens à majesté royale qui se monstre et reluyt principalement à [...] soutenir les foibles et les povres [...] et enrichir par toutes voyes possibles ».

Cette évolution se remarque tout particulièrement à travers l'usage que Dupuis fait du thème de la roue de Fortune. Alors que dans les miroirs du prince la roue de Fortune envoie généralement un message d'humilité aux puissants<sup>31</sup>, *La Tryumphant et solemnelle entree* l'adresse aux sujets urbains. La crise économique qu'ils vivent est due à la Fortune qui a été encouragée par la désorganisation autodestructrice des sujets. L'un des échafauds dressés dans la ville met en scène cette idée. Quatre personnages y sont assis : Bruges, Charité, Négociation et Mars. Bruges se trouve tout en bas de la roue, position figurant sa déchéance. Le prince et Marchandise se tiennent de part et d'autre de la roue<sup>32</sup>. Bruges est dans un état de « misere et extreme povreté ». Pour améliorer son sort, Marchandise et surtout Charles, « son prince et chief naturel », doivent actionner la roue. Or, pour que cela soit possible, le pouvoir de Marchandise doit être réduit. Dans le cas contraire, ce serait la ruine de la cité, et des villes et régions des alentours<sup>33</sup>. Dupuis souligne que bien que la richesse et la prospérité brugeoises reposent sur Marchandise, celle-ci ne peut être libre ; elle doit être contrôlée par son prince naturel. L'image de la roue de Fortune permet donc à Charles d'endosser pleinement le costume de régulateur économique, lequel renvoie Marchandise aux activités de production et de négoce qui sont les siennes et lui retire l'exercice du pouvoir.

31 Florence Buttay-Jutier, *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2008, surtout p. 17-29.

32 Rémi Dupuis, *La Tryumphant et solemnelle entree*, éd. citée, f<sup>o</sup> 59r-v : « L'ouverture fut faicte et leans vehue une roue doree, grande, large et moult ingenieusement divisee, envyron la circumference de laquelle estoient par egale distance l'une de l'autre quatre assietes aussy dorees et tellement attachees que les personnages seans en icelles ne mouvoient pour tourner que ladicte roue fist, ayns alloient quant et elles hault ou bas sans cliner d'ung costé ne d'aulture. En l'une d'icelles et au plus bas de ladicte roue seoit une pucelle representant la ville de Bruges. Et au-dessus estoit Chierté, une femme de villaige, seincte d'une large seincture d'argent, et à la reste acoustree et vestue trop sumptueusement pour l'estat dont elle sembloit estre. Sur son chief portoit une couronne et, au surplus, en lieu de septre tenoit en sa main ung fleau et en son bras portoit ung panier. Au mylieu de ladicte roue, ça et là, seoit d'ung costé Negotiation et, de l'autre, Mars, dieu de bataille, armé. Joignant là mesmes roue estoient ung josne adolescent en habit royal qui representoit le prince, d'ung lez et de l'autre, Marchandie, lesquelz deux personnages conduysioient icelle roue et, par y mettre la main seulement, la faisoient tourner et changer le lieu desdictes assietes et consequemment l'estat desdictz quatre personnages seans sur icelle ».

33 *Ibid.*, f<sup>o</sup> 59v-60r : « [...] en main de qui seul est la totale direction et le povoir de la redresser moyennant reduction de Marchandie, sans laquelle elle tendt à prochainee et perpetuelle ruyne, qui tirera quant et elle à neant la felicité et puissance de plusieurs ses voisines ».

Le texte de Rémi Dupuis rend compte du changement d'attitude du groupe dirigeant face à aux valeurs urbaines : considérées comme infamantes au xv<sup>e</sup> siècle, celles-ci sont, vers 1500, en partie intégrées au système de valeurs curial. Cependant, cette assimilation s'inscrit dans une ambition de contrôle accru de l'économie urbaine par le prince et le groupe dirigeant, qui révèle l'autocratisation du pouvoir dans les Anciens Pays-Bas. Sujets et terres doivent être économiquement utiles au prince, et si cette ambition existait déjà au siècle précédent, elle devient désormais réalisable à cause du rapport de force désormais totalement déséquilibré entre prince et sujets. Et cette ambition passe d'abord par une distinction entre sujets utiles et inutiles.

#### DISTINGUER LES SUJETS UTILES ET INUTILES

En absorbant certaines valeurs du monde urbain, la littérature curiale des Anciens Pays-Bas construit aussi un imaginaire du bon sujet qui travaille et produit des richesses (édiles, marchands, guildes) et du mauvais sujet au chômage, donc inutile et potentiellement dangereux.

Dans son *Estrif de Fortune et de Vertu* qu'il dédie à Philippe le Bon (1447-1448), Martin Le Franc propose déjà cette catégorisation du monde urbain. Parmi la « multitude de poeuple », il distingue trois groupes : les « laboureurs », les « mechaniques et artisans », et les « chevaliers et gardes<sup>34</sup> ». Marchands et artisans appartiennent ici à une catégorie honorable, pas les paysans. Il y a manifestement chez Le Franc une volonté de rehausser symboliquement les catégories socio-économiques urbaines sur lesquelles le pouvoir ducal s'appuie fiscalement<sup>35</sup>.

34 Martin Le Franc, *L'Estrif de Fortune et de Vertu*, éd. Peter F. Dembowski, Genève, Droz, 1999, p. 264-265.

35 Des subdivisions proches se retrouvent tout au long du xv<sup>e</sup> siècle bourguignon, comme dans *Le Livre du corps de Policie* de Christine de Pizan, où le peuple est divisé en trois groupes d'importance décroissante : 1. les clercs, étudiants et hommes de sciences ; 2. les bourgeois et marchands ; 3. les laboureurs et artisans. Voir Christine de Pizan, *Le Livre du corps de Policie*, éd. Robert H. Lucas, Genève, Droz, 1967, p. 176. Voir aussi, dans la traduction française de la *Cyropédie* de Xénophon offerte à Charles le Téméraire (1470) par Vasque de Lucène, Danielle Gallet-Guerne, *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour*

De telles catégorisations sont bien sûr instrumentales. Il s'agit d'exalter à travers elles la puissance d'un prince qui possède des terres et des villes peuplées de sujets de qualité. Ceci se lit très bien dans la description du siège de Neuss (1474-1475) par Jean Molinet. Le camp ducal devant Neuss prend la forme d'une ville miniature, « comme en Bruges ou Gand<sup>36</sup> », où s'affairent tous les corps de métiers. Charles le Téméraire a par sa seule volonté créé de toutes pièces une ville et l'a peuplée de sujets compétents et utiles à sa cause<sup>37</sup>.

Les auteurs curiaux transforment en quelque sorte les sujets urbains en véhiculant des besoins princiers. Ceci apparaît de manière éclatante dans le *De subventione pauperum* (1526) de l'humaniste espagnol Juan Luis Vivès. L'auteur, ancien professeur à l'Université de Louvain et ancien protégé de Guillaume de Croÿ-Chièvres, l'éducateur de Charles Quint, y soutient que les édiles urbains doivent agir pour endiguer le chômage et la pauvreté. Un tel projet passe nécessairement, pour Vivès, par l'interdiction de la mendicité, l'identification des pauvres dans des registres et la mise en place d'un système d'apprentissage forcé<sup>38</sup>. Vivès souligne également que si les autorités urbaines ne peuvent mettre en place son programme, elles failliront vis-à-vis de Dieu et des humains, et mettront en péril la communauté, puisque, restant pauvres, les sans-emplois favoriseront le développement des maladies<sup>39</sup>. Au-delà des phantasmes sur la dangerosité et l'infectiosité des pauvres, Vivès insiste, comme Rémi Dupuis, sur le fait que les autorités urbaines devront s'en remettre à la puissance princière si elles ne parviennent pas à régler ce problème par elles-mêmes<sup>40</sup>.

*de Bourgogne* (1470). *Le traité de Xénophon mis en français d'après la version latine du Pogge. Étude. Édition des Livres I et V*, Genève, Droz, 1974, p. 189.

36 Jean Molinet, *Chroniques*, éd. Georges Doutrepoint, Omer Jodogne, t. I, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1935, p. 172.

37 *Ibid.*, p. 56-57 : « Là estoient tous ouvriers mechaniques, grossiers, drapiers, poisonniers, especiers, parmentiers, chaussetiers, cordoanniers, chapeliers, barbiers, charpentiers, couteliers, pyonniers, cuveliers, vivendiers, manouvriers, lantreniers, candreliers et chavetiers et recouvrier de toutte chose necessaire à corpz humain, a pris raisonnable et aussy plantiveusement comme en la meilleure ville de ce pays ».

38 Le livre 2 s'ouvre sur une adresse aux dirigeants urbains pour soigner les pauvres, la pauvreté étant lue comme une maladie (Juan Luis Vivès, *De subventione pauperum*, Bruges, Hubert de Croock, 1526, f° Eii3 : *Quantopere conveniat rectori civitatis curare pauperes*).

39 Par exemple, *ibid.*, f° Gv6.

40 Le recours à la puissance du prince se marque à la fin du traité lorsque Vivès déclare que rien ne doit s'opposer à ces mesures (*ibid.*, f° Gv3).

Le calcul politique est aussi au cœur de cette démarche de catégorisation. Diviser les sujets urbains en catégories honorables et infâmes concourt à prévenir toute union entre édilité et grands marchands, d'une part, et classes prolétaires, d'autre part. Cette crainte est très présente dans les textes écrits par ou pour le groupe dirigeant, comme cette lettre adressée par Charles le Téméraire aux Gantois pour leur pardonner l'insurrection qui s'était produite lors de la Joyeuse Entrée du duc dans leur ville en juillet 1467. Charles duc révèle que l'insurrection a débuté quand le patriciat urbain et les édiles se sont alliés aux classes populaires sur la place du Marché. Le duc accorde son pardon aux patriciens en leur reconnaissant qu'ils ont été forcés de le trahir à cause de la foule enragée des « petits ». Charles sait qu'il ne peut se passer des patriciens pour gouverner Gand. Il lui faut donc feindre de reconnaître leur innocence, tout en soulignant leur différence et donc en les séparant par le discours des classes prolétariennes, lesquelles constituaient le cœur de la révolte<sup>41</sup>.

Cette distinction entre des sujets utiles et inutiles renvoie plus généralement à une tendance à la rationalisation de l'exploitation des espaces et à l'augmentation des revenus du prince que l'on repère au cours de la période dans la littérature curiale des Anciens Pays-Bas.

## RENTABILISER VILLES ET TERRITOIRES

La tendance à souhaiter rationaliser l'économie et maximiser les revenus du prince marque en effet de plus en plus la manière de penser du groupe dirigeant. Il faut lier ceci au phénomène plus général de comparaison entre les territoires formant la monarchie des Habsbourg qui commence à émerger entre la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle.

41 Charles le Téméraire, *Lettres par lesquelles il pardonne aux Gantois* [...], juillet 1467, dans Léon-Prospér Gachard, *Analectes*, éd. citée, sér. 5-7, 1859, p. 7-13, n° 162, ici p. 10 : « [...] notables de ladite ville se transportèrent et joindirent avec eulx sur ledit Marchié, cuidant les faire départir; et ce non obstant, convaincus par les malvais et par la multiplication de leurs voix, ilz demourèrent avec eulx, et, en accumulant mal sur mal, conceurent certaines points et articles [...] ».

Les récits des voyages de Philippe le Beau et de Charles Quint en Espagne forment un corpus privilégié pour étudier ce phénomène<sup>42</sup>.

Dans ces textes, les terres aragonaises et castillanes sont très souvent évaluées par les chroniqueurs. On découvre ainsi des listes, royaume par royaume, contenant le montant des taxes que le prince peut y lever. Ce systématisme comptable présent dans les chroniques révèle l'importance prise dans la culture du groupe dirigeant par une rationalité bureaucratique qui tend à rendre immédiatement utile – c'est-à-dire imposable – les royaumes espagnols<sup>43</sup>. C'est également dans ce contexte qu'apparaissent des remarques sur la mauvaise santé économique de certaines régions, la pauvreté de leurs populations et les remèdes à y apporter. On découvre des descriptions pathétiques qui justifient en creux le contrôle de ces territoires par le roi. Par exemple, dans sa chronique (1517-1518) du premier voyage de Charles de Habsbourg en Espagne, Laurent Vital présente la pénurie de bois en Castille comme relevant des problèmes que le roi doit gérer en mettant en place une campagne de reboisement<sup>44</sup>.

42 Une description de ce corpus est livrée dans Jonathan Dumont, « Burgundian-Habsburg Monarchic Culture », art. cité, p. 32-37, et *Id.*, « “Le Lion enfin couronné”. Pensée politique et imaginaire royal au cours des premiers voyages espagnols des princes de la maison de Bourgogne-Habsbourg », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 94, 2016, p. 841-882, ici p. 844-852.

43 Chez Vital, les pays de Treceño et de Valladolid sont loués pour l'abondance de leurs ressources. Voir Laurent Vital, *Premier voyage de Charles Quint en Espagne, de 1517 à 1518*, dans *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, éd. Léon-Prosper Gachard, Charles Piot, t. III, Bruxelles, F. Hayez, 1881, p. 121-122, 142. Antoine de Lalaing, chroniqueur du premier voyage de Philippe le Beau en Espagne (1501-1503), est très systématique. Il signale les villes et les lieux remarquables d'où Philippe le Beau peut espérer tirer des ressources. Voir Antoine de Lalaing, *Voyage de Philippe le Beau en Espagne*, dans *Collection des voyages*, éd. citée, t. I, 1876, p. 156 [mines du pays d'Astorga], 157-158 [Burgos], 211 [pays de Valence], 256-257 [Barcelone et son port]. Puis, il dresse les listes des revenus du souverain dans les royaumes de Valence et de Castille (*ibid.*, p. 215, 231-237). L'évaluation de la valeur fiscale des pays du roi par les chroniqueurs reflète la vitesse avec laquelle l'administration de Philippe estima les provinces castillanes. Voir Jean-Marie Cauchies, « Voyage d'Espagne et domaine princier : les opérations financières de Philippe le Beau dans les Pays-Bas (1505-1506) », dans *Commerce, Finances et Société (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Recueil de travaux d'Histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois*, Philippe Contamine, Thierry Dutour, Bertrand Schnerb dir., Paris, P.U.P.S., 1993, p. 217-244.

44 Laurent Vital, *Premier voyage*, éd. citée, p. 143 : « Il m'est avis que, si les habitans de celle contrée augioient et plantoient des arbres en plusieurs lieux, et principalement du long des rivières, où le pays et terre est moicte, qu'ilz auroient plus de bois qu'ilz n'ont : car, jà soit ce que la terre en plusieurs quartiers de Castille soit stérille, si esse trop plus grande chose que ne cuidoye ».

Les chroniqueurs construisent aussi un discours urbanistique et hygiéniste sur les villes espagnoles, qui rejoint en quelque sorte le regard que porte un Juan Luis Vivès sur les Anciens Pays-Bas. Alors qu'ils décrivent les aménagements urbains susceptibles à leurs yeux d'améliorer les villes, les chroniqueurs présentent le prince comme un maître des travaux publics, quelqu'un ayant la capacité de lancer des projets urbanistiques d'envergure. Jean Molinet, par exemple, estime que Tolède est dangereuse à cause des conditions sanitaires déplorables qui y règnent (« fort puante, infecte et dangereuse »), et, pour lui, la plupart des villes castillanes sont semblables de ce point de vue. C'est au prince d'y apporter des solutions<sup>45</sup>.

Le discours urbanistique et hygiéniste s'adosse à la représentation médiévale du prince ordonnateur de ses pays par la loi et comme celui qui y fait régner la « police<sup>46</sup> ». Vers 1500, ce discours déjà ancien révèle l'ingérence croissante du prince dans la réglementation de l'espace urbain. Les travaux d'aménagement urbain (entretien des murailles, des égouts, des canaux, etc.) étaient normalement pris en charge par les communautés urbaines. Or, il arrivait parfois que ces travaux étaient retardés, voire ajournés, notamment lorsqu'une ville traversait une crise économique. Le prince se présentait alors comme un bailleur de fonds providentiel, ce qui lui permettait d'empiéter sur une part de la souveraineté urbaine. Le cas de Bruges est ici emblématique. L'une des causes de son déclin économique est liée au fait que les autorités urbaines avaient négligé l'entretien des canaux vers la mer. Lors de l'entrée de Charles à Bruges en 1515, le groupe dirigeant profite de ce facteur pour présenter, comme nous l'avons vu, une ville ayant failli à ses obligations et qui dès lors doit s'en remettre au prince pour assurer sa survie. Le discours de Rémi

45 Jean Molinet, *Chroniques*, éd. citée, t. II, 1935, p. 97. On trouve des réflexions similaires chez Antoine de Lalaing, *Voyage*, éd. citée, p. 183, 193-197, 217, 220 (dénombrement des morts de l'Hôtel en raison du climat), p. 189 (Philippe se réfugie dans un endroit frais et sain en dehors de Tolède). On en trouve aussi chez le chroniqueur anonyme du deuxième voyage de Philippe le Beau (1506), *Deuxième voyage de Philippe le Beau en Espagne, en 1506*, dans *Collection des voyages*, éd. citée, t. I, 1876, p. 387-556, ici p. 435 : réflexion générale sur la mortalité. On en trouve encore chez Laurent Vital dans le cas de Valladolid, voir Laurent Vital, *Premier voyage*, éd. citée, p. 257.

46 Une définition de la police comme l'ordonnement du territoire de l'État dynastique par le biais d'un dispositif légal est donnée par Albert Rigaudière, « Les ordonnances de police en France à la fin du Moyen Âge », dans *Id.*, *Penser et construire l'État dans la France du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2003, p. 285-341, ici p. 285.

Dupuis, tout comme ceux des chroniqueurs qui décrivent les royaumes espagnols, retirent aux villes l'une de leurs prérogatives majeures, l'aménagement de leur territoire

Pour mettre en valeur et aménager le territoire urbain, il faut surtout la paix et la justice que seul le prince est susceptible d'apporter. Entre la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, les Anciens Pays-Bas sont le théâtre d'un durcissement des peines imposées aux populations par une justice princière qui passe de plus en plus souvent outre les prérogatives des justices locales et urbaines<sup>47</sup>. On peut dès lors aussi lire sous cet angle les nombreuses descriptions des villes espagnoles comme des lieux propices au crime car régies par des lois trop souples. Les chroniqueurs suggèrent que les peines doivent être durcies, à l'image de ce qui passe dans les Anciens Pays-Bas. Laurent Vital fustige par exemple le châtement réservé en Castille aux récidivistes. Ceux-ci sont condamnés à être promenés sur un âne dans les rues et à être exhibés à la vue des habitants. Mais, pour le chroniqueur, le châtement n'effraie pas les voleurs qui récidivent souvent. Il faudrait que, comme dans les Anciens Pays-Bas, les récidivistes aient les oreilles coupées et soient mis à mort s'ils recommencent<sup>48</sup>.

Les textes examinés ici n'appartiennent pas à une littérature urbaine au sens strict du terme, soit, pour résumer rapidement, à des textes issus du milieu urbain et qui reflètent les valeurs, croyances et aspirations des groupes sociaux qui habitent dans la ville et vivent de la ville. Ces textes sont le produit d'une culture essentiellement curiale et princière, mais d'une culture qui s'est développée à côté de, voire dans la ville, et qui compte tenu du rapport de force entre le prince et la ville à la fin du xv<sup>e</sup> siècle a été forcée de prendre en compte l'*ethos* urbain. C'est aussi une littérature qui parle de la ville, qui reflète les valeurs, croyances et aspirations que le milieu curial bourguignon et habsbourgeois projette sur la ville et ses habitants, souvent en vue de justifier une domination.

47 C'est ce que démontre, pour l'ensemble des Anciens Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne et les Habsbourg, Robert Muchembled dans *Le Temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1980 ; ainsi que, plus récemment et sur base de données nouvelles, Aude Musin pour le comté Namur dans *Sociabilité urbaine et criminalisation étatique. Les justices namuroises face à la violence de 1363 à 1555*, Turnhout, Brepols, 2017.

48 Laurent Vital, *Premier voyage*, éd. citée, p. 182-183.

En effet, au cours de la période étudiée ici, le rejet, voire le dégoût, tardo-médiéval pour les activités artisanales et commerciales est encore présent. Cependant, la littérature curiale des Anciens Pays-Bas donne à voir une transformation notable : certains pans de l'*ethos* urbain – en particulier certaines valeurs et certains mots liés aux activités commerciales et à l'accumulation de richesses – sont prisés et aussi attribués en partie à la personne du prince. Ce dernier ne devient pas pour autant un prince-marchand. Il endosse plutôt les traits d'un organisateur et d'un régulateur économique.

L'immixtion de ces valeurs dans le portrait princier fait écho à la culture politique du compromis social qui se met en place dans les Anciens Pays-Bas entre les années 1470, 80 et 90, pour, à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle, être occultée par la domination croissante du prince et du groupe dirigeant sur le monde urbain. L'assimilation d'une part de l'*ethos* urbain relèverait donc dans un premier temps d'une nécessité d'adaptation du groupe dirigeant, puis dans un second temps, d'une instrumentalisation à des fins de contrôle. Émerge alors un discours construit autour des figures de sujet productif et de sujet improductif et donc dangereux, et d'une comparaison entre les territoires de la monarchie des Habsbourg à des fins de rationalisation et de renforcement du contrôle princier en matière économique, urbanistique, sanitaire et judiciaire.

Croiser l'évolution du rapport de force entre prince et sujets dans les Anciens Pays-Bas avec les thèmes et les formes du discours curial constitue donc, on l'a bien vu ici, une clé d'analyse essentielle pour aborder une littérature bourguignonne conçue dans un rapport culturel, social et spatial étroit avec le monde urbain.

Jonathan DUMONT  
Österreichische Akademie  
der Wissenschaften  
Institut für Mittelalterforschung